## AR PREFECTURE

017-211703475-20210401-2021\_04\_D8-DE Regu le 06/04/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2021 à 19 h 00 en visioconférence

OBJET: D8 - Affectation du résultat 2020 - Budget principal Ville		
Date de convocation :		
Nombre de conseillers en exercice :		
Nombre de présents :		
Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints;		
Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.		
Excusés ayant donné pouvoir : 2		
Jean-Louis BORDESSOULES à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN		
Absents excusés :		
<u>Présidente de séance</u> : Françoise MESNARD, Maire		
<u>Secrétaire de séance</u> : Médéric DIRAISON		
Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14		

\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

novembre 2020) et ouvre la séance.

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20210401-2021\_04\_D8-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 6 avril 2021

Affiché le 6 avril 2021

017-211703475-20210401-2021\_04\_D8-DE Regu le 06/04/2021

Conseil municipal du 1er avril 2021

## N° 8 - Affectation du résultat 2020 - Budget principal Ville

Rapporteur: M. Matthieu GUIHO

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2020 dont les résultats se présentent comme suit :
  - o excédent de fonctionnement de 2 405 940,94 €,
  - o déficit d'investissement de 463 804,07 €,
  - état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2020 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Solde
1 819 421,52 €	880 334,50 €	939 087,02 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2021 le résultat comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement compte 1068 pour 1 402 891,09 € ;
- Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 1 003 049,85 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27) :

Pour : 25

• Contre: 2 (Micheline JULIEN en son nom et celui de Ludovic BOUTILLIER)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20210401-2021\_04\_D8-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 6 avril 2021

Affiché le 6 avril 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.